



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

DAAC  
Délégation académique  
à l'éducation artistique  
et à l'action culturelle

Affaire suivie par :  
Eric GADY  
Téléphone  
03 80 44 89 77  
Courriel  
action.culturelle@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde  
BP 81 921  
21019 Dijon Cedex

Dijon, le 12 juillet 2018

La rectrice

à

Monsieur Rodolphe PESTEL  
s/c de monsieur le principal  
collège François Pompon  
Saulieu

**Objet : Lettre pour la mission départementale au Parc régional du Morvan, au titre de l'année 2018-2019**

Je vous informe que vous bénéficiez pour l'année 2018/19 d'indemnité pour mission particulière à hauteur de 2500 €, soit 2 IMP (environ 5 heures hebdomadaires) au titre d'une mission annuelle de développement de l'éducation artistique et culturelle auprès du Parc régional du Morvan.

Votre mission consiste à contribuer au développement de l'éducation artistique et culturelle en faisant progresser et rayonner votre service éducatif selon les orientations de la politique culturelle académique et le volet culturel de votre structure.

Elle se décline comme suit :

#### **information-communication**

- transmettre à la DAAC pour diffusion académique la programmation culturelle de la structure en direction des scolaires ainsi que les ressources pédagogiques produites en tenant compte du calendrier de publication des lettres d'information ;
- demander l'actualisation à la DAAC, à chaque fois qu'il est nécessaire, de la fiche de présentation de votre structure sur le site Arts et Culture ;
- relayer l'information au niveau académique par le biais du réseau du coordonnateur académique patrimoine ;

#### **préparation de visites et accompagnement de projets**

- privilégier la préparation de visites dans le cadre de projets inscrits dans le volet culturel du projet de l'établissement, ou dans le cadre de la réforme des collèges ;
- relayer ou initier des dispositifs permettant de fédérer les projets des établissements fréquentant la structure ;
- favoriser la valorisation des projets EAC réalisés en lien avec le Parc ;
- demander systématiquement aux enseignants du second degré d'inscrire leur(s) projet(s) dans le PEAC, et notamment dans l'application FOLIOS.



### **élaboration de ressources pédagogiques et de parcours culturels**

- établir et transmettre au coordonnateur académique patrimoine, en début d'année, un prévisionnel des ressources et parcours à élaborer pendant l'année ;
- élaborer des ressources et des parcours culturels en privilégiant l'éducation à la citoyenneté, la transversalité, les liaisons inter-degrés, le recours au numérique, les enseignements pratiques interdisciplinaires ;

### **formation**

- suivre les parcours de formation M@gistère proposés par la DAAC ;
- en lien avec le service culturel et sous la responsabilité des autorités académiques, organiser des actions de formation de proximité destinées à mieux faire connaître la structure et ses ressources.

#### **Point d'attention pour l'année 2018-2019**

Echange avec le coordonnateur académique patrimoine tout au long de l'année et lui fournir les renseignements qu'il demande.

Valoriser au-moins un projet EAC et une ressource de la structure sur le site académique

**La reconduction de votre mission annuelle sera conditionnée à l'examen de votre bilan à remettre impérativement pour le 21 mai 2019 en renseignant le formulaire bilan au DAAC ([action.culturelle@ac-dijon.fr](mailto:action.culturelle@ac-dijon.fr)), à la coordinatrice académique arts vivants, à votre inspecteur ainsi qu'à votre chef d'établissement.**

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

Pour la rectrice et par délégation,  
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

Isabelle CHAZAL

#### **Copie :**

- Monsieur Jean-Philippe CAUMONT  
Directeur  
Parc naturel régional du Morvan  
Maison du Parc  
58230 Saint-Brisson
- Monsieur Samuel ROUZET  
IA - IPR Sciences de la Vie et de la Terre  
Rectorat de l'académie de Dijon  
2 G rue Général Delaborde  
BP 81921  
21019 Dijon Cedex